



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 1^{er} septembre 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 13 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 concernant une demande de crédit-cadre d'engagement complémentaire de CHF 300'000.- et de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2021, la Commune de Lignières enregistre une importante recrudescence de demandes de raccordement au chauffage à distance (CAD). Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation des coûts des énergies fossiles,
- la prise de conscience de la population de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- l'obligation à demeure de disposer d'un système de chauffage utilisant de l'énergie renouvelable.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 à ce jour, il a été procédé aux extensions et aux renforcements suivants :

- Raccordement de l'immeuble sis à la rue des Eussinges 10.
- Augmentation de la puissance de raccordement de l'immeuble sis à la rue des Eussinges 3.
- Raccordement des deux nouveaux immeubles réalisés à la rue de Fin de Forel 10d et 10e.
- Raccordement de l'immeuble sis à la rue des Ravières 7.
- Raccordement de l'immeuble sis chemin du Sasselet 10.
- Raccordement de 12 nouvelles maisons au chemin de l'Adret.

Aujourd'hui, plusieurs nouvelles demandes de raccordements sont en cours et devront être réalisées tout prochainement, à savoir :

- Raccordement de l'immeuble sis à la Place du Régent 5.
- Raccordement de l'immeuble sis à la rue du Franc-Alleu 15.
- Raccordement de l'immeuble sis au chemin du Sasselet 14.
- Raccordement des 4 nouvelles maisons en cours de construction à la rue du Montilier 29, 31, 33 et 35.
- Raccordement de 6 nouvelles maisons en cours de construction au chemin de l'Adret.

Le raccordement des 4 nouvelles maisons en cours de construction à la rue du Montilier permettra également de corriger le sous-dimensionnement de la conduite à la rue de Chemarin mis en exergue dans le plan directeur du chauffage à distance.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 13 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 concernant une demande de crédit-cadre d'engagement complémentaire de CHF 300'000.- et de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024

Pour rappel, la répartition des coûts lors d'un nouveau raccordement au chauffage à distance s'effectue comme suit :

- La Commune finance les travaux de fourniture et de pose de la conduite du réseau primaire (y compris génie civil), la sous-station, le calorifugeage primaire et les honoraires d'ingénieurs.
- Le requérant finance les travaux de fourniture et pose du réseau secondaire, la production d'eau chaude, le calorifugeage secondaire et les travaux de raccordements électriques.
- Le requérant s'acquitte auprès de la Commune d'une participation forfaitaire unique aux frais de raccordement de son bâtiment au réseau d'un montant de CHF 18'000.- + TVA (excepté pour le raccordement des maisons au chemin de l'Adret, car cette taxe est comprise dans le prix de vente des terrains).
- La subvention cantonale accordée pour le raccordement de bâtiments existants au chauffage à distance est perçue par la Commune.

Fort de ce qui précède, il est indispensable au Conseil communal de pouvoir disposer d'une enveloppe financière supplémentaire pour être en mesure de réaliser tous ces nouveaux raccordements, raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 300'000.- au crédit-cadre d'engagement de CHF 200'000.- initialement accordé par le Conseil général le 10 décembre 2020 pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024.

Tous ces nouveaux raccordements permettront de densifier le réseau conformément aux recommandations du plan directeur du chauffage à distance et s'inscrivent pleinement dans les objectifs visés dans le plan communal des énergies.

Il y a lieu de rappeler encore que le chauffage à distance est un compte autoporteur, si bien que ces investissements n'auront pas d'incidence sur le ménage communal.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette demande de crédit et, par cette décision, de contribuer à la transition énergétique qui est actuellement en cours.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard

Annexe : - Projet d'arrêté